



## Entreprise & finance

# Audit des PME - Les professionnels prônent un allègement

Le syndicat des experts-comptables et commissaires aux comptes de France (ECF) propose un audit adapté aux petites entreprises. Un enjeu stratégique pour la profession.

**A** lors que l'inspection générale des finances travaille à la demande de la ministre de la Justice et du ministre de l'Economie sur une éventuelle révision à la hausse des seuils d'audit légal - autrement dit une exonération pour les plus petites - les commissaires aux comptes se mobilisent pour proposer à Bercy un audit adapté à la taille des PME. L'enjeu pour eux est stratégique.

Plus ils démontreront leur capacité à maintenir la qualité de l'audit tout en réduisant les coûts pour les petites entreprises, plus ils auront de chances que le futur plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises de Bruno Le Maire annoncé pour le mois d'avril maintienne les seuils actuellement bas qui caractérisent le marché français. En France, en effet, les sociétés qui réalisent 2 ou 3 millions d'euros de chiffre d'affaires

(cela varie en fonction du type de société) doivent faire vérifier leurs comptes tandis que le seuil européen est fixé à 8 millions. Le 21 novembre dernier, la ministre de la Justice a annoncé qu'elle avait confié une mission à l'IGF sur le point. En réponse, lors de son forum annuel, le 6 février dernier, le syndicat ECF, l'un des deux syndicats de la profession comptable, a présenté ses propositions pour un audit adapté dans les petites entités.

### Une suppression des formalités inutiles

«Nous avons de plus en plus de mal à recruter et garder nos collaborateurs car ils en ont assez des formalités inutiles imposées par l'audit, confie Jean-Luc Flabeau, président d'ECF. Nous sommes partis de ce constat de terrain pour nous interroger sur ce qui pouvait être supprimé dans l'audit des petites entités sans nuire à la qualité de l'opinion et aussi sur ce qui devait au

contraire être approfondi, c'est ainsi que sont nées ces propositions». Parmi les formalités jugées inutiles dans les petites structures figurent le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, le tableau des délais de paiement en annexe du rapport de gestion ou encore la lettre de mission. Le syndicat propose également de réduire le contenu des annexes pour ne retenir que les règles et méthodes comptables ainsi que les principaux engagements.

En revanche, les petites structures étant plus fragiles que les autres, ECF préconise certains renforcements de mission, par exemple imposer deux visites annuelles du CAC en cas d'alerte. Au final, une telle adaptation ferait passer l'audit d'une petite structure de 40 heures de travail facturées à 28.

Le haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) a déjà ouvert la voie à un audit proportionné dans son avis du 17 novembre 2017 qui insistait sur la nécessité pour l'auditeur de faire jouer son jugement professionnel et d'adapter lui-même ses diligences à la taille de l'entreprise. «Nous sommes parfaitement d'accord sur le principe, l'ennui, c'est que les confrères ont peur en cas de problème qu'on vienne leur reprocher justement d'avoir exercé leur jugement et de n'avoir pas procédé à la totalité des diligences obligatoires, analyse confie Olivier Salustro, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. C'est pourquoi il est néces-

saire d'encadrer cet audit proportionné. En ce sens, la proposition d'ECF de définir les diligences à accomplir dans le cadre d'un audit adapté et proportionné constitue une base de réflexion tout à fait intéressante.» Depuis des années, l'audit proportionné achoppe toujours sur le même obstacle : le risque de créer un audit à deux vitesses.

### Une inquiétude forte

L'ouverture à Bercy d'une réflexion sur une possible remontée des seuils a au moins le mérite de secouer les mentalités. Il faut dire que l'inquiétude est forte. On dénombre 220 000 mandats d'audit légal en France dont une bonne partie disparaîtrait en cas de remontée de seuils au niveau européen.

«Si le marché français compte plus d'acteurs que partout ailleurs, c'est en raison du cocommissariat mais aussi des seuils d'audit adaptés à la typologie des entreprises françaises plus petites que dans la plupart des pays, explique Stéphane Marie, associé du réseau RSM International. Remonter ces seuils aboutirait à créer une barrière à l'entrée et donc à concentrer le marché entre les mains de quelques grands acteurs au moment même où l'on tente partout de déconcentrer». Un risque dont la Chancellerie est parfaitement consciente. Ce qui constitue un atout de plus en faveur des commissaires aux comptes. Il ne sera pas de trop... ■

Olivia Dufour

[@OliviaDufour\\_OF](#)



«Il est nécessaire d'encadrer l'audit proportionné.»

**Olivier Salustro**, président, CRCC de Paris